

COMMUNE DE SAINT-POINT * 71520

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-POINT

Séance du 26/03/2021

convocation du 22/03/2021

affichage du 22/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de SAINT- POINT s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Jocelyne BACQ, Maire.

Étaient présents : Mme Jocelyne BACQ, Maire ; M. Pierre-Yves QUELIN, adjoint ; Mme Ornella PEREZ, adjointe ; M. Fabien DESCHIZEAUX ; Mme Lalaina DESCHIZEAUX ; M. Pierre-Marie DURIEZ ; M. Marcel EBERHART ; Mme Maud GAND ; Mme Claude GUIARD ; M. Thomas LOISIER ; Mme Evelyne MONTERNOT
M. Fabien DESCHIZEAUX a été désigné secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée en mémoire de Mme Eliane PARDON, ancienne conseillère municipale. Mme le Maire donne lecture du mot qui a été rédigé en concertation avec l'Amicale de Saint-Point et qui avait été lu à la cérémonie à l'église.

APPROBATION COMPTE-RENDU DU 26 FEVRIER 2021

Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2021-010 : SPANC DU CLUNISOIS / ADHESION DES COMMUNES DE BLANOT ET DONZY-LE-PERTUIS / DEPART DE LA COMMUNE DE BUSSIÈRES / MODIFICATION DU PERIMETRE

Madame le Maire indique :

- que le Conseil syndical du Syndicat Mixte du SPANC du CLUNISOIS a décidé, par délibération du 24 février 2021, d'accepter la demande des communes de BLANOT et DONZY-LE-PERTUIS d'adhérer au Syndicat Mixte du SPANC du CLUNISOIS, et donc de modifier son périmètre en conséquence,
- qu'à compter du 1er janvier 2020, en application de l'article L.5216-7 IV du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) est devenue membre du syndicat en lieu et place de la commune de Bussières en application du mécanisme de « représentation-substitution », ceci du fait de la prise de la compétence « assainissement » de la MBA,
- qu'à compter du 1er janvier 2021, le mécanisme de « représentation-substitution » est terminé et donc la commune de Bussières ne fait plus partie du périmètre du SPANC.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la modification du périmètre du Syndicat Mixte du SPANC du CLUNISOIS du fait de l'adhésion des communes de BLANOT et DONZY-LE-PERTUIS et du départ de la commune de BUSSIÈRES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** d'accepter ces propositions ;
- **DEMANDE** à M. le Préfet de Saône-et-Loire de prendre l'arrêté de transformation correspondant.

DELIBERATION 2021-011 : RACCORDEMENT DE LA PARCELLE A276 DE M. CAYOT AU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M. CAYOT Régis a déposé une demande de permis de construire pour la parcelle A276. Cette parcelle n'est pas raccordée au réseau public de distribution d'électricité.

Par courrier du 17 septembre 2020, le SYDESL a estimé le coût des travaux à 18 200 € HT, soit un coût résiduel à la charge du pétitionnaire de 10 920 € HT, la différence étant financée par le SYDESL.

L'article L332-15 du code de l'urbanisme stipule que :

« L'autorisation peut également, avec l'accord du demandeur et dans les conditions définies par l'autorité organisatrice du service public de l'eau ou de l'électricité, prévoir un raccordement aux réseaux d'eau ou d'électricité empruntant, en tout ou partie, des voies ou emprises publiques, **sous réserve que ce raccordement n'excède pas cent mètres et que les réseaux correspondants**, dimensionnés pour correspondre exclusivement aux besoins du projet, **ne soient pas destinés à desservir d'autres constructions existantes ou futures.** »

Les travaux prévus de raccordement au réseau public de distribution d'électricité en souterrain représentent 90 mètres linéaires et seront destinés uniquement à desservir la future construction de M. CAYOT Régis. Par conséquent, ils peuvent être financés par le pétitionnaire.

Par courrier en date du 15 mars 2021, M. CAYOT Régis s'est engagé à financer les travaux de raccordement à hauteur de 10 920 € HT.

Madame le Maire propose d'autoriser le raccordement de M. CAYOT Régis au réseau d'électricité et d'accepter son financement par le pétitionnaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** le raccordement de la parcelle A276 de M. CAYOT Régis au réseau public de distribution d'électricité en souterrain ;
- **DIT** que le coût résiduel de 10 920 € HT sera à la charge de M. CAYOT Régis.

DELIBERATION 2021-012 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS / ANNEE 2021

Madame le Maire précise que lors du vote du budget primitif 2021, 3500 € de crédits ont été inscrits à l'article 6574, correspondant à une enveloppe budgétaire permettant l'octroi de subventions à des associations locales, sur le territoire communal et à l'extérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- Compagnie du 13/10	2 300 €
- La prévention routière	80 €
- Les Sapeurs-Pompiers de Tramayes	100 €
- Les Restaurants du Cœur	200 €
- L'Outil en main St Cyr Mère Boitier	100 €
- LACIM	50 €
- Les Compagnons du Chêne de Jocelyn	150 €
- La Croix- Rouge Cluny	70 €
- ETAP	200 €
- Fondation Arc pour la recherche contre le cancer	100 €
- **DIT** que les crédits sont inscrits au compte 6574 du budget primitif 2021.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Manifestation Téléthon

M. Thomas LOISIER propose de réfléchir à organiser un repas pour le Téléthon, manifestation qui pourrait également rassembler les habitants de Saint-Point, quand les conditions sanitaires le permettront.

✓ Vaccibus

Le Conseil Départemental va mettre à disposition de la commune de Tramayes et des communes limitrophes un vaccibus destiné à vacciner 66 personnes prioritaires : de plus de 70 ans et/ou à mobilité réduite. Il revient aux communes de se rapprocher des personnes qui répondent à ces critères. La liste est à retourner avant le 2 avril. Les conseillers se répartissent les tâches.

21h20 : arrivée de Mme Ornella PEREZ

✓ Secrétariat de mairie

Mme Hélène RENNINGER a été recrutée par le Conseil Départemental. Les modalités de son départ sont à finaliser avec son futur employeur.

✓ Cantine

Mme Evelyne MONTERNOT fait un compte-rendu des différentes réunions sur l'avenir de la cantine scolaire à Saint-Point. Le constat est le suivant : les effectifs de l'école maternelle continuent à augmenter et il faudrait créer un poste d'aide cantinière, la cuisine n'est pas adaptée ni conforme. Par ailleurs, Mme Sylvie RAMAGE, cantinière, a proposé sa candidature pour le poste d'ATSEM à l'école de Saint-Point, qui sera libéré en fin d'année scolaire 2020-2021.

Première réunion, deux scénarios sont envisagés :

1. Rénover la cuisine à minima + recourir à un prestataire + embaucher une aide cantinière, ce qui représente un coût d'environ 15 000 €.
2. Créer une annexe de la cuisine au niveau du coin bar de la salle du Poète + continuer à rémunérer la cantinière + embaucher une aide cantinière. L'architecte M. Mathieu BRUTEL a effectué un chiffrage. Cette option s'avère coûteuse : environ 85 000 €, est difficilement réalisable avant la prochaine rentrée scolaire et ne solutionne pas le problème du recrutement d'un agent au sein du SIVOS.

Deuxième réunion : c'est la solution du recours à un prestataire qui est retenue pour l'année à venir, car c'est la moins coûteuse. Cela solutionnerait également le problème du recrutement de l'ATSEM, poste qui pourrait être occupé par Mme Sylvie RAMAGE, à qui on ne peut pas réduire ses heures. La rénovation de la cuisine pour accueillir les plats du prestataire est possible et les responsabilités reposeraient sur le prestataire. Les membres du bureau de l'association de la cantine sont d'accord et proposent de participer à hauteur de 5 000 – 6 000 € aux investissements nécessaires à la mise aux normes de la cuisine. Il est important que le coût des repas n'augmente pas trop. Il est décidé de rédiger un règlement de consultation pour un choix éclairé du prestataire.

Troisième réunion : réflexion sur le document de consultation + choix des prestataires à solliciter. Le prix facturé aux familles est actuellement de 3,20 €. Le prix maximum proposé par les prestataires est de 2,80 €. Il faudra prendre une délibération de principe.

La loi Egalim prévoit 50 % de produits bio, « label rouge » et issus de circuits courts, ainsi qu'un repas végétarien par semaine. Le devis établi par l'entreprise Thévenet pour les travaux de la cuisine est à affiner. Une visite de la cantine de Tramayes est prévue le mardi 30 mars. Le retour de la consultation est souhaité pour le 19 avril.

Par ailleurs, Mme Sylvie RAMAGE et Mme Emilie FAYET, candidates au poste d'ATSEM à l'école de Saint-Point pour la prochaine année scolaire seront reçues par Mme Jocelyne BACQ, présidente du SIVOS et M. Gilles LAMETAIRIE, vice-président, le 1^{er} avril.

✓ Columbarium

Les entreprises ANCELLE et GRIOT ont fait des devis pour des réalisations en pierre de Bourgogne. Un rendez-vous avec le trésorier est prévu le 29 mars aux fins d'analyse financière des budgets de la commune. Il est convenu de décider de la réalisation du columbarium ultérieurement, en fonction des éléments apportés par M. Luc VOISIN.

✓ Voirie

Mme le Maire présente les trois devis de l'entreprise COLAS. Le premier concerne la route du Château en direction de Bourgvilain et se monte à environ 14 700 € ; le deuxième pour le chemin allant à la propriété FRESARD est de 9 000 € ; le troisième qui concerne la rue du Tacot varie entre 27 000 et 42 000 € selon les options retenues. Si c'est l'option rue du Tacot qui est retenue, il faudrait ne rien faire cette année et conserver les crédits pour les cumuler sur l'année 2022, afin de rester dans l'enveloppe allouée par la Communauté de Communes. Les conseillers disent qu'il faut revoir le contenu des devis et charger M. Pierre-Yves QUELIN, M. Fabien DESCHIZEAUX et M. Marcel EBERHART d'étudier la question et de faire le meilleur choix.

✓ Lien entre les habitants du village

Mme Claude GUIARD fait part de son inquiétude concernant le lien entre les habitants et la perception qu'une partie des habitants a du conseil. Elle rappelle que les conseillers sont au service de tous les habitants et qu'il est important de ne pas se couper d'une partie des administrés. Elle lance l'idée d'une enquête pour faire un état des lieux des souhaits des administrés. Est-ce qu'ils attendent un lieu convivial ? Un questionnaire « mille cafés » existe déjà. Faut-il l'utiliser ? S'en inspirer pour créer un questionnaire propre ? La mission est confiée à Mme Claude GUIARD, Mme Ornella PEREZ, Mme Evelyne MONTERNOT et Mme Maud GAND.

Le problème des maisons vacantes dans le bourg est posé. La commune pourrait adresser des courriers aux propriétaires pour connaître le devenir de ces maisons. M. Pierre-Marie DURIEZ propose de faire une ébauche de lettre. En tout état de cause la commune ne pourrait supporter le coût d'une rénovation pour créer un lieu convivial.

Mme le Maire informe les conseillers qu'elle rencontrera les nouveaux propriétaires du Château le 20 avril.

✓ Gendarmerie

M. Thomas LOISIER explique qu'il s'est rendu à une réunion d'information de la gendarmerie sur le centre opérationnel d'appels de renseignements de Charnay-les-Mâcon. Il fait part de quelques chiffres, indique que la commune de Saint-Point est plutôt calme. Il indique que la Gendarmerie met en place une expérimentation de formation à la gestion des conflits, destinée aux élus.

✓ Vergers communaux

M. Marcel EBERHART explique qu'une rencontre autour des traitements et de la taille a eu lieu le dimanche 5 mars. Une trentaine de personnes étaient présentes. Une deuxième rencontre est prévue à Tramayes le lundi de Pâques à 10 h autour du bocage et de la réalisation de vergers communaux. Il rappelle l'importance du rôle des agents communaux. Le but de ces rencontres est de répondre aux questions des gens et de faire généraliser les pratiques. A Saint-Point, les arbres remplacés ont été greffés et un badigeon a été appliqué.

✓ Benne à métaux

Mme Maud GAND explique que la seconde benne est pleine et est prête à être récupérée par l'entreprise.

✓ Fleurissement

Mme Claude GUIARD et Mme Maud GAND suggèrent de mettre en place un petit groupe de bénévoles ainsi qu'un concours local et informel. Il faudrait mettre des affiches sur les panneaux. Il est décidé d'offrir des bons d'achat en jardinerie de 50 €, 30 €, 20 € aux 3 premiers.

✓ Lettre d'information

Elle sera préparée par Mme Ornella PEREZ et sera distribuée en juin.

✓ Lavoir

L'enduit à la chaux est en cours de réalisation par les employés communaux. Le résultat est satisfaisant.

✓ Site internet

Mme Claude GUIARD explique que le site de la commune est difficile à trouver (page 6 du moteur de recherche) et qu'il faut aller sur le site pour le faire remonter.

✓ Association Mémoire Abolition de l'Esclavage

Mme Claude GUIARD explique que le projet pour la programmation de la journée du 15 mai est bien avancé. La réunion à Toulon-sur-Arroux a permis de faire le tour des projets sur tous les sites.

✓ Adressage

Mme Evelyne MONTERNOT explique que certaines parcelles ne semblent pas ou mal référencées et pose la question des maisons en construction. Mme le Maire explique que les plaques et panneaux seront livrés prochainement et les problèmes résolus au cas par cas.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée à vendredi 23 avril 2021.

La séance est levée à 23h30.

Fait et délibéré en mairie,
Les Conseillers présents